

# COMMISSION SOUS-DISTRICT VIMEU

-o-o-o-o-o-

## Réunion Coupe du 22 Novembre 2022 à BOURSEVILLE.

**Présidence** : M. Alain CRESSON.

**Présents** : Blandine NOZIERE, Franck LECOMTE, Gregory PLEVERT, J-Pierre TAVERNIER, Gregory HORVILLE, William HANQUEZ, Stéphane GOURLE, Joël LEVECQUE.

**Excusés** : Mickael SELLIER.

### - **Carnet – Vœux – Félicitations.**

#### ➤ *Carnet.*

C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris le décès de Lysian MOUQUET, dirigeant unanimement reconnu dans le football picard et national.

Un parcours rare pour ce sportif qui, bien que n'ayant pas pratiqué le football en compétition a cependant connu toutes les strates de la vie de dirigeant.

Il débute secrétaire du club de l'ES CHEPY, secrétaire du sous-district Vimeu, membre puis secrétaire général-adjoint du District de la Somme, membre puis secrétaire général de la Ligue de Picardie, dont il devient le président en 1990. Deux ans plus tard il est élu membre du Conseil à la F.F.F. (ancienne appellation du Comité exécutif) de décembre 1992 à décembre 2000.

Après 22 ans de présidence de la Ligue de Picardie, il ne brigue pas sa réélection et assume un dernier mandat, honorant sa réélection au titre de Président sortant.

Ce mandat sera également le dernier de la Ligue de Picardie : la réforme des régions s'appliquant également aux fédérations sportives, les Ligues régionales doivent fusionner. La Picardie est « absorbée » (c'est le terme que Lysian employait) par sa voisine, la Ligue du Nord Pas de Calais. Il poursuit son engagement à la cause du football en étant membre du Conseil d'Administration de l'Amiens S.C jusqu'à son décès.

Si Lysian a longuement côtoyé le monde professionnel, il n'en restait pas moins fidèle au football amateur, point de départ de son parcours d'accompagnateur d'équipes de jeunes et seniors à l'ES CHEPY, il avait rempli les fonctions de délégué de la Ligue Nationale Professionnelle, et délégué auprès d'équipes nationales Jeunes et d'équipes professionnelles en Coupe d'Europe.

Il a été membre des Commissions Centrales Football Études et de la Coupe de France, et a également siégé au Comité Régional Olympique et Sportif.

Homme courtois, convivial, il honorait les invitations aux manifestations où il aimait rencontrer les dirigeants et échanger avec souvent une pointe d'humour.

Le Comité du Sous-District l'a justement honoré en 2015 en lui remettant le Trophée du Vimeu. Avec lui, c'est une figure du sport amateur, et du football picard en particulier, qui s'en est allée.

A sa famille, à ses proches, le Sous-District adresse ses sincères condoléances.

Nous avons appris également les décès de :

- ✓ Mme Gillette CHARLEY 96 ans première présidente du SC TEMPLIERS Oisemont.
- ✓ M Thierry VANDEWALLE 68 ans vice-président du club de AS CERISY-BULEUX/RAMBURELLES.
- ✓ M Lucien JACQUET 79 ans. Il fut pendant plus de 30 ans le fidèle Secrétaire Général de l'AC MERS, récompensé en 2016 par la Médaille d'Or du District.
- ✓ Mme Laurence CHOQUET 57 ans épouse de Stéphane trésorier du Club de la J.S de MIANNAY MOYENNEVILLE LAMBERCOURT.

Aux familles, aux clubs, les membres de la Commission renouvellent leurs condoléances et les assurent de leur sympathie attristée.

**- HOMOLOGATION du 2<sup>ème</sup> tour du CHALLENGE P. VAQUEZ**

**Les décisions de la Commission sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel Affaires Générales dans un délai de deux jours pour les Coupes, à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions édictées par les articles 188 et 190 des RG de la FFF.**

- Homologation des rencontres du 2ème tour n'ayant donné lieu à aucune réclamation :

- MARTAINNEVILLE SSEP – QUESNOY LE MONTANT AS..... 0 - 4
- BLANGY SEPB 2 – USNF 3 .....0 - 0 Tab 7-8
- MAISNIERES AS - FEUQUIERS AAE 2.....3 - 0
- BOUTTENCOURT ASIC 2 – MIANNAY / MOY 3.....2 – 1

➤ **Affaires litigieuses :**

- **Rencontre CAYEUX SC 1 - CHEPY ES 3 (N° : 2533913) Challenge P. VAQUEZ du 1<sup>er</sup> novembre 2022 :**

Réclamation du SC CAYEUX sur la participation en équipe inférieure.

Considérant que cette demande a été adressée le 03/11/2022 au club de CHEPY qui a fait part de ses observations ;

Agissant sur le fondement des dispositions de l'article 187.1 des Règlements Généraux de la FFF ;

Jugeant en première instance,

Vu l'article 3 - 2. b) du Règlement des Coupes de secteur :

**- Si l'équipe supérieure ne joue pas un match officiel le même jour ou le lendemain. Aucun joueur ayant participé en compétition officielle en équipe supérieure n'est autorisé à figurer sur la feuille de match.**

L'équipe aura match perdu, si des réserves de participation ou une réclamation ont été régulièrement déposées selon les dispositions des Règlements Généraux de la FFF et Règlements Particuliers de la Ligue.

Attendu qu'aucun des joueurs figurant sur la feuille de match n'a participé aux derniers matchs de championnat D3 de l'équipe supérieure de CHEPY ES 1, le 30/10/2022 face à MERS AC 1 ni en D4 de l'équipe supérieure de CHEPY ES 2 face au FC OISEMONT 2, alors qu'elles ne disputaient pas de rencontre officielle ce même jour ou dans les 24 h.

La Commission :

- dit la réclamation non fondée.

- homologue la rencontre selon le score acquis sur le terrain

**CAYEUX SC 1 – CHEPY ES 3 : 1 (un) – 2 (deux)**

Droits mis au débit du club du SC CAYEUX (30€)

**Sont ainsi qualifiés pour les ¼ de finale les équipes suivantes :**

QUESNOY LE MONTANT AS - USNF 3 - MAISNIERES AS - BOUTTENCOURT ASIC 2 - CHEPY ES 3 - MERS AC 2 - FEUQUIERS AAE 1 – AS GAMACHES 4.

## - HOMOLOGATION du 1<sup>er</sup> tour du CHALLENGE J.P. TAVERNER

Les décisions de la Commission sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel Affaires Générales dans un délai de deux jours pour les Coupes, à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions édictées par les articles 188 et 190 des RG de la FFF.

- Homologation des rencontres du 1<sup>er</sup> tour n'ayant donné lieu à aucune réclamation :

- WDAS 1 – BETHENCOURT US 3..... 0 - 7
- OISEMONT FC 3 - ARREST AS..... 0 - 4
- BLANGY SEPB 3 - WDAS 2..... 5 - 0
- WOIGNARUE CO 2 - AVENIR CROISIEN.....0 – 0 Tab 5 – 4

### ➤ Affaires litigieuses :

- **Rencontre VISMES AU VAL AS 2 – SC TEMPLIERS OISEMONT 3 (N° : 25333908)  
Challenge J.P. TAVERNIER du 1<sup>er</sup> novembre 2022 :**

Réserve déposée et confirmée par AS VISMES AU VAL sur la participation en équipe inférieure.

Jugeant en première instance,

*Vu l'article 3 - 2. b) du Règlement des Coupes de secteur :*

**- Si l'équipe supérieure ne joue pas un match officiel le même jour ou le lendemain. Aucun joueur ayant participé en compétition officielle en équipe supérieure n'est autorisé à figurer sur la feuille de match.**

L'équipe aura match perdu, si des réserves de participation ou une réclamation ont été régulièrement déposées selon les dispositions des Règlements Généraux de la FFF et Règlements Particuliers de la Ligue.

Attendu qu'aucun des joueurs figurant sur la feuille de match n'a participé aux derniers matchs de championnat D1 de l'équipe supérieure du SC TEMPLIERS OISEMONT 1, le 30/10/2022 face à l'Auxiloise 1 ni en D4 de l'équipe

supérieure du SC TEMPLIERS 2 face au BETHENCOURT US 2, alors qu'elles ne disputaient pas de rencontre officielle ce même jour ou dans les 24 h.

La Commission :

- dit la réclamation non fondée.
- homologue la rencontre selon le score acquis sur le terrain

**VISMES AU VAL 2 – SC TEMPLIERS 3 : 0 (zéro) – 0 (zéro) Tab 3 - 4**

Droits mis au débit du club de VISMES AU VAL.

⇒ **Tour de cadrage Challenge J.P TAVERNIER le Dimanche 29 Janvier 2023 à 14h30 sur le terrain du premier nommé :**

- **BLANGY SEPB 2 - MARTAINNEVILLE SSEP.....**
- **ARREST AS - BETHENCOURT US 3.....**

**Exempts :** BLANGY SEPB 3 - MIANNAY 3 – FEUQUIERES AAE2 – ST TEMPLIERS 3 – WOIGNARUE CO2 – CAYEUX SC.

❖ **Utilisation de la Feuille de Match Informatisée.**

1 arbitre par rencontre.

Frais d'arbitrage à charge du club recevant.

Saisir les résultats sur la FMI avant 20h00 le soir du match.

➤ **Participation en équipe inférieure :**

Voir article 3 du Règlement des Coupes du Secteur VIMEU.

➤ **Réserves. Réclamation :**

Voir art. 10 du Règlement des Coupes du Secteur VIMEU.

A adresser obligatoirement au District de la Somme [wleclercq@somme.fff.fr](mailto:wleclercq@somme.fff.fr)

Transmettre en copie à : [cressonalain@orange.fr](mailto:cressonalain@orange.fr)

<b>TROPHEE DU VIMEU - FINALES des COUPES</b>
--

Les clubs candidats à l'organisation des finales de Coupes du Vimeu et du Trophée du Vimeu/ tirage des phases finales des coupes, doivent se faire connaître dès maintenant auprès du président A. CRESSON :

[cressonalain@orange.fr](mailto:cressonalain@orange.fr)

**Trophée du VIMEU** : date et lieu à définir (fin Février 2023.)

**PLATEAUX DE NOEL – Solidarité avec le secours populaire.**

Cette année, les plateaux de Noël sont programmés sur un samedi.

- Samedi 10 Décembre, Plateaux "Découverte" à OISEMONT - CAYEUX
- Samedi 10 Décembre, Plateaux "Evolution" à OISEMONT – CAYEUX – BLANGY et GAMACHES.
- Consulter le site du DSF pour les lieux et les horaires.

***La Commission rappelle que les jouets offerts par les enfants (toujours aussi nombreux et de qualité) sont remis au Secours Populaire.***

***Merci aux Présidents et aux Éducateurs des clubs d'en faire la publicité auprès de leurs jeunes licenciés.***

**Le Président : CRESSON A.**

**Le secrétaire : LECOMTE F.**

